

Les différents modes de financement de la formation préparatoire aux examens du permis de conduire

PERMIS à 1 euro par jour pour les jeunes

Conditions à remplir

Cette aide s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 25 ans au plus, à la date de signature du contrat, ou de l'avenant au contrat de formation avec l'auto-école.

Ce prêt peut être attribué :

- pour le financement d'une première formation initiale,
- ou dans le cas d'un échec, pour le financement d'une formation complémentaire,
- à une personne qui souhaite se présenter aux catégories A2, A1 ou B du permis de conduire.

S'agissant de la catégorie B, la formation peut se faire dans le cadre de l'apprentissage anticipé ou de l'apprentissage en conduite supervisée.

Ce prêt ne peut être accordé qu'une seule fois à un même bénéficiaire, pour une formation initiale ou une formation complémentaire, et pour une seule catégorie de permis.

Votre école de conduite est partenaire de cette opération

Autres aides financières

- **Aide aux chômeurs**
- **Aide aux personnes handicapées**
- **Utiliser votre CPF (Compte personnel de formation)**

Renseigner vous auprès de votre école de conduite AUTO ECOLE PASCAL.
Voir autres conditions sur votre contrat de formation